

**MAIRIE****3, Rue Principale  
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE****PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE N° 04/2026  
Lundi 27 Avril 2026 – 18 heures 15**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Tessa BAUER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu de sa dernière Assemblée délibérante, en date du 30 Mars 2026.

**Délibération N° 001/04/2026****POINTS A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour le point sur :

- Clôture du Budget Annexe Lotissement

Par conséquent, Monsieur le Maire souhaite incorporer à l'ordre du jour le sujet à délibéré suivant :

- Budget Annexe Lotissement 2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les modifications apportées à l'ordre du jour.

**Délibération N° 002/04/2026****AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL**

A la clôture de l'exercice 2025

, les résultats cumulés s'élèvent en section de :

Fonctionnement avec un excédent de :	+ 41 224. 07 €
Investissement avec un déficit de :	- 155 454. 55 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au Budget 2026 en ligne :

Fonctionnement : R-002 – Excédent reporté de fonctionnement : 41 224. 07 €

**Délibération N°003/04/2026****BUDGETS PRIMITIFS 2026****A – Budget Communal 2026**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le Budget Communal 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et est en suréquilibre pour la section investissement. Il se présente comme suit :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>
369 442. 07 €	369 442. 07 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>
40 124. 55 €	149 608. 42 €

**B – Budget Communal 2026 – Dépenses Imprévues**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la nomenclature comptable M57 prévoit une modification du fonctionnement des dépenses imprévues par rapport à la nomenclature comptable M14. Ce changement s'inscrivant dans un objectif de flexibilité budgétaire. De ce fait, les dépenses imprévues ne sont plus intégrées dans le budget par le biais des chapitres 022 et 020. Il faudra à la place voter pour chaque section, investissement et fonctionnement, un taux de dépenses imprévues accordé par le Conseil. Comme précédemment en M14, le taux maximal prévu est fixé à 7. 5 % des dépenses réelles pour chaque section. Taux que peut moduler le Conseil Municipal sur proposition du Maire. Ainsi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des dépenses imprévues par section comme il suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT 3. 75 % SECTION INVESTISSEMENT 3. 75 %**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les taux de dépenses imprévues proposés par Monsieur le Maire. A savoir :

**SECTION FONCTIONNEMENT 3. 75 % SECTION INVESTISSEMENT 3. 75 %**

**MAIRIE**  
**3, Rue Principale**  
**57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE**

**PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE N° 03/2026**  
**Lundi 27 Avril 2026 – 18 heures 15**

**C - Budget Annexe "Lotissement" 2026**

Monsieur le Maire présente le budget annexe « Lotissement » 2026 à l'Assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section et se présente comme suit :

Fonctionnement : 570 017. 92 €  
Investissement : 418 355. 27 €

**Délibération N° 003/04/2026**

**Taux des impôts directs locaux**

Monsieur le Maire propose de fixer, comme il suit les taux des impôts directs locaux :

- Taxe d'habitation 11. 95 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties 26. 94 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties 53. 00 %

Les taux impôts directs locaux restent inchangés par rapport à l'année 2025. Aussi aux vues des articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

**FIXE** les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation 11. 95 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties 26. 94 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties 53. 00 %

**CHARGE** Monsieur le Maire de :

- Notifier cette décision aux services préfectoraux
- Transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Délibération N° 004/04/2026**

**VENTE D'UNE MICRO-PARCELLE A LA SOCIETE CELLAND**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette opération consiste en l'acquisition par la Société CELLAND, d'un extrait à détacher des parcelles cadastrées N°32 et N°33, en Section 8, d'une surface de 160 m<sup>2</sup> environ de part et d'autre de l'infrastructure de téléphonie mobile.

En outre, l'accès piétons, véhicules, ou autres, ... à la micro-parcelle en question s'effectuera en établissant une servitude de passage sur la parcelle cadastrée N°44, en Section 8 appartenant à la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE.

En contrepartie de cette cession, la Société CELLAND paiera la somme de 12 000 € en une seule fois lors de la signature de l'acte authentique devant notaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**VALIDE** cette vente pour un montant de 12 000 €

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents inhérents à ce dossier

**CHARGE** Monsieur le Maire de veiller aux droits et obligations de chacune des parties

**DIVERS**

**Délibération N° 005/04/2026**

**REVERSEMENT DE LA PRIME FRANCE TRAVAIL A MONSIEUR DAMIEN PELZER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rémunération du mois de Monsieur Damien PELZER, Ouvrier Communal, a été prise en charge par France Travail, dans le cadre de sa phase d'immersion. Monsieur le Maire complète son propos en disant que la commune a bénéficié d'une prime à l'embauche de 315 €, dans le cadre de ce recrutement. Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reverser ce montant de 315 € à son ouvrier communal, Monsieur Damien PELZER.

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil Municipal valide la redistribution du montant de 315 € en faveur de Monsieur Damien PELZER.

**MAIRIE**  
**3, Rue Principale**  
**57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE**

**PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE N° 04/2026**  
**Lundi 27 Avril 2026 – 18 heures 15**

**Délibération N° 006/04/2026**

**MISE EN VENTE DU BIEN IMMOBILIER AU 23 RUE PRINCIPALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'optique de vendre le bien immobilier localisé au 23 Rue Principale, il s'est rapproché de l'agence immobilière IAD. Afin que ladite agence puisse faire la promotion de ce bien, il convient que le Conseil Municipal donne au préalable son aval pour un montant de mise en vente de 81 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DONNE** son aval pour la vente du bien à 81 000 €

**DONNE** son aval pour que la promotion de cette vente soit faite de manière exclusive par l'agence immobilière IAD

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents inhérents à ce dossier

**CHARGE** Monsieur le Maire de veiller aux droits et obligations de chacune des parties

**Délibération N° 007/04/2026**

**MISE EN VENTE DE LA PARCELLE N°92 EN SECTION 4**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle communale N°92 en Section 4 au lieu-dit « HASENHECK » présente une contenance de 51 ares 73 ca. Monsieur le Maire poursuit son propos en disant qu'il souhaite vendre la présente parcelle en partie, à hauteur de 7 ares, en terrain à bâtir. Soit 20 mètres de façade et 35 mètres de profondeur. Aussi Monsieur le Maire souhaite se rapprocher de l'agence immobilière IAD pour assurer la promotion et la vente de ladite parcelle, dans les termes énoncés ci-dessus et pour un prix de vente de 46 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DONNE** son aval pour la vente du bien à 46 000 €

**DONNE** son aval pour que la promotion de cette vente soit faite de manière exclusive par l'agence immobilière IAD

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents inhérents à ce dossier

**CHARGE** Monsieur le Maire de veiller aux droits et obligations de chacune des parties

**Délibération N° 008/04/2026**

**LOCATION DU GITE RURAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une personne s'est fait connaître et qu'elle souhaite louer le gîte rural de façon permanente. Le bail de location débuterait dès Juillet 2026. Aussi il convient au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer mensuel. A ce titre Monsieur le Maire propose la somme de 700 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DONNE** son aval pour que le gîte rural soit loué de façon permanente par un seul locataire

**FIXE** le montant du loyer mensuel à 700 €

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents inhérents à ce dossier

**CHARGE** Monsieur le Maire de veiller aux droits et obligations de chacune des parties

**Délibération N° 009/04/2026**

**FOURNITURE D'ELECTRICITE ET CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans un souci de minimiser les coûts inhérents aux consommations électriques des bâtiments communaux, il s'est rapproché de la Société Utility France. Monsieur le Maire présente l'étude réalisée et les économies financières, qu'elle laisse entrevoir. Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se rapprocher du fournisseur d'électricité ENDESA, qui reste le plus compétitif pour ce qui est des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

**VALIDE** la proposition de la Société Utility France et du fournisseur d'électricité ENDESA

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents inhérents à ce dossier

**CHARGE** Monsieur le Maire de veiller aux droits et obligations de chacune des parties

**Fin de séance 20 heures 30 minutes.**

-----  
Arrondissement de Boulay-----  
MAIRIE3, Rue Principale  
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE**PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE N° 04/2026**  
**Lundi 27 Avril 2026 – 18 heures 15****RECAPITULATIF DE LA SEANCE**

<b><u>N° Délibération</u></b>	<b><u>Objet Délibération</u></b>	<b><u>N° Page</u></b>
001/04/2026	<u>MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR</u>	2026/333
002/04/2026	<u>AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL</u>	2026/333
003A/04/2026	<u>BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026</u>	2026/333
003B/04/2026	<u>BUDGET COMMUNAL 2026 DEPENSES IMPREVUES</u>	2026/333
003C/04/2026	<u>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2026</u>	2026/334
003D/04/2026	<u>TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX</u>	2026/334
004/04/2026	<u>VENTE D'UNE MICRO-PARCELLE A LA SOCIETE CELLAND</u>	2026/334
005/04/2026	<u>REVERSEMENT DE LA PRIME FRANCE TRAVAIL A MONSIEUR DAMIEN PELZER</u>	2026/334
006/04/2026	<u>MISE EN VENTE BIEN IMMOBILIER AU 23 RUE PRINCIPALE</u>	2026/335
007/04/2026	<u>MISE EN VENTE DE LA PARCE N°92 EN SECTION 4</u>	2026/335
008/04/2026	<u>LOCATION DU GITE RURAL</u>	2026/335
009/04/2026	<u>FOURNITURE D'ELECTRICITE ET CONSOMMATION ELECTRIQUE</u>	2026/335

**SEANCE N° 04/2026**  
**Lundi 27 Avril 2026 – 18 heures 15****EMARGEMENTS**

<b>NOM &amp; Prénom</b>	<b>Présent (e)</b>	<b>Absent(e)</b>	<b>Procuration à :</b>	<b>Signature</b>
<b>BAUER Tessa</b>	X		/	
<b>COSTANZA Anja</b>	X		/	
<b>COUTEAU Jean Luc</b>	X		/	
<b>HAFERBURG Robert</b>	X		/	
<b>KEDINGER Roland</b>	X		/	
<b>LEMARCHAND Astrid</b>	X		/	
<b>OMETTO Véronique</b>	X		/	
<b>PONCELET Michaël</b>	X		/	
<b>SCHELLENBACH Michel</b>	X		/	
<b>STEUER Frédéric</b>	X		/	
<b>VERIOT SCHNEIDER Nicole</b>	X		/	